

COMMISSION DE DÉGUSTATION DES AOC

Secrétariat: IVVG, 15 rue des Sablières, 1242 SATIGNY
Tél.: 022.939.03.10 - Fax: 022.939.03.16

Satigny, le 29 novembre 2018

Rapport d'activité législature 2014-2018 **4^{ème} année** **(1^{er} juin 2017 - 30 novembre 2018)**

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre aa du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 2, alinéa 2 de la loi sur la viticulture, du 17 mars 2000 (LVit; M 2 50);
- Article 6 du règlement sur la vigne et les vins de Genève, du 20 mai 2009 (RVV; M 2 50.05).

II. Compétences légales de la commission

La commission de dégustation des AOC est compétente pour procéder à l'analyse et à la dégustation des vins destinés à être commercialisés avec la mention AOC. Elle procède également à la dégustation prévue dans le cadre du blocage-financement (art. 6, al. 2 RVV).

III. Composition de la commission

La commission, présidée par M. Bernard Bosseu, est composée comme suit:

• Représentants de la production :

Mesdames Emilienne Hutin et Céline Dugerdil, Messieurs Didier Penet et Sébastien Dupraz, membres

Monsieur Bernard Bosseu, suppléant

• Représentants des encaveurs :

Messieurs Florian Barthassat et Frédéric Mistral, membres

Messieurs Daniel Brenner et Patrick Gräzer, suppléants

• Représentants des négociants en vins.

Monsieur Emmanuel Rochaix, membre

Monsieur Fabien Coucet, suppléant

• **Autres représentants :**

Monsieur Pierre-Louis Descloux, représentant des milieux de la restauration et M. Yves Casanova, suppléant.

Monsieur Jean-Luc Ingold, désigné pour ses connaissances dans le domaine viticole et M. Christian Dederod, suppléant.

IV. Activités de la commission

La commission de dégustation des AOC s'est réunie les 5 et 7 décembre 2017 et le 6 juin et 28 novembre 2018 au cours desquelles elle a dégusté 209 vins.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Interprofession du Vignoble et des Vins de Genève.

Il effectue notamment les missions suivantes :

- suivi administratif des dossiers;
- facturation des émoluments aux requérants;
- mise à jour des documents type;
- décompte des frais de la commission.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Un montant total de CHF 4'700.- a été versé aux membres de la commission pour les travaux ordinaires exécutés durant la période considérée, du fait de la tenue de 4 séances.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Un montant de CHF 2'700.- a été versé pour Didier Penet et Bernard Bosseau, pour la prise des échantillons.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Les frais remboursés aux membres du fait de déplacements se sont élevés à CHF 252.-.

Bernard Bosseau
Président